

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Juillet 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	19
représentés	6
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Vé LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, (Adjoints), Hervé CORON, C GRILLOT, Joël MOUREAUX (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Marie-Ma Soudagne, Roland CHAILLON, Laurent GAUDIN, Marie-Hélène RAFFANEL, SEIGLE-FERRAND, (Conseillers Municipaux)

Excusée et représentée : Valérie BLONDEAU représentée par Catherine CATHENOZ, Aurélien BERTHOD-BLANC représenté par Dominique BONNET, Nicolas DEVAUX représenté par Christelle MORBOIS, Olivier GRILLOT représenté par Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES représenté par Véronique LAMBERT, Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON,

Absents : Claire PROST-JACQUOT, Pascal PINGLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Hélène RAFFANEL

Convocation : 01-07-22

n° 94

Objet : demande de subventions fonds friche pour la déconstruction d'un bâtiment 18 route de Genève : Aménagement des parcelles cadastrées section AS n° 163, 164 et 165 – approbation de l'esquisse d'aménagement

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2016, dans laquelle, il avait été évoqué l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles références cadastrales section AS numéros 163, 164 et 165, sous réserve que le propriétaire conserve la partie bureau à l'Ouest du bâtiment ainsi qu'une bande de terrain au Sud. L'objectif de cette acquisition étant la déconstruction du reste du bâtiment afin d'aménager une aire de stationnement en entrée de ville,

Vu la délibération du 12 décembre 2016 dans laquelle le conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles références cadastrales section AS numéros 163, 164 et 165, d'une contenance respective de 350 m², 1 495 m² et 692 m², au prix de 30 000 € sans aucune condition de réserve vis-à-vis du propriétaire, après avis de France Domaines,

Vu la délibération du 26 janvier 2018 dans laquelle le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment sis 18 route de Genève, cadastré AS 165, à l'association Tizasek,

Vu la délibération du 20 mai 2022, dans laquelle le conseil municipal a :

- Approuvé ces travaux de déconstruction du bâtiment 18 route de Genève estimée à 310 000 € HT, avec les frais annexes afin d'aménager un espace public paysager,
- Approuvé le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Déconstruction 18 route de Genève	282 000,00 € HT <i>Dont désamiantage 73 000 .00 € HT</i>	ETAT – Fonds friche 80%	248 000,00 €
Diagnostic amiante, plomb	12 000,00 € HT	Autofinancement – 20 %	62 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	16 000,00 € HT		
Total	310 000,00 € HT	Total	310 000,00 €

- Autorisé le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds friche pour la déconstruction du bâtiment 18 route de Genève
- Autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

VU la note de synthèse n°2022-89 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 08-07-22,

Vu l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 30-06-2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que la demande de subvention « fonds friche » doit être étayée par une esquisse quant à l'aménagement envisagé des parcelles cadastrées **AS n° 163, 164 et 165** après déconstruction du bâtiment 18 route de Genève,

CONSIDERANT que « le Laboratoire d'Urbanisme Pluriel », cabinet en charge de l'étude sur la revitalisation des 3 bourgs centres Arbois Poligny Salins, a été sollicité pour réaliser une esquisse de ce projet d'aménagement après déconstruction du bâtiment sis 18 route de Genève,

CONSIDERANT, compte tenu de la forte dénivelée du site, qu'il est proposé de créer des plateformes qui seraient aménagées pour accueillir une aire de pique-nique, une aire de jeux, un petit mur d'escalade ainsi qu'un parcours santé, tel que défini dans le document ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- **Approuve le principe d'aménagement des parcelles références cadastrales section AS numéro 163, 164 et 165 après déconstruction du bâtiment sis 18 route de Genève,**
- **Approuve l'esquisse ci-jointe d'aménagement des parcelles références cadastrales section AS numéro 163, 164 et 165 après déconstruction du bâtiment sis 18 route de Genève,**
- **Approuve le plan de financement ci-dessous correspondant à la déconstruction du bâtiment sis 18 route de Genève**

DEPENSES		RECETTES	
Déconstruction 18 route de Genève	282 000,00 € HT <i>Dont désamiantage</i> 73 000 .00 € HT	ETAT – Fonds friche 80%	248 000,00 €
Diagnostic amiante, plomb	12 000,00 € HT	Autofinancement – 20 %	62 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	16 000,00 € HT		
Total	310 000,00 € HT	Total	310 000,00 €

- **Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds friches » pour un montant de 248 000€ et à signer tous documents relatifs à ce dossier**

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET





POLIGNY

Projet de requalification de la friche Juramonts, route de Genève

16/06/2022



Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 039-213904345-20220708-ESQUISSEGENEVE-DE

Berger
Levrault

ESQUISSE

Plan de l'existant

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS



Parcelles concernées par le projet :

- AS0163 / AS0164 / AS0165 (tènement principal)
- AS0279 / AS0300 (parking)

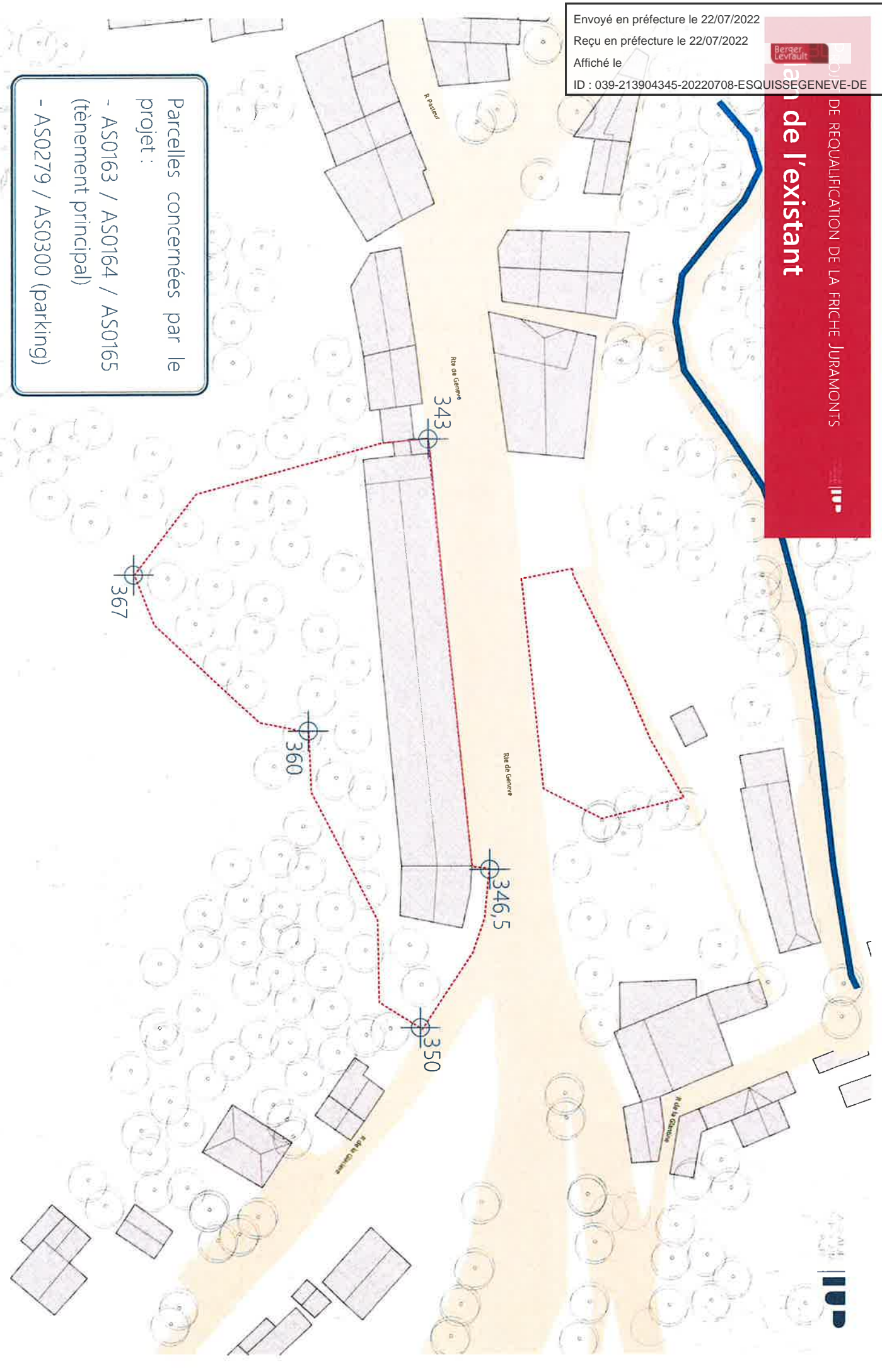
367

360

343

346,5

350



Le site d'intervention est marqué par trois éléments forts : la présence de constructions vétustes alignées à la route de Genève sur toute la longueur du tènement ; un boisement dense et une topographie marquée à l'arrière des édifices ; une proximité au bord de la route et à la voie qui en fait un site très visible et accessible, mais qui est aussi très marqué par les flux.

Après démolition du linéaire bâti dégradé, il est proposé de s'appuyer sur l'emprise des anciens bâtiments et de concentrer la plupart des aménagements sur cette emprise et de limiter l'impact de l'intervention sur la partie boisée qui sera aménagée légèrement.

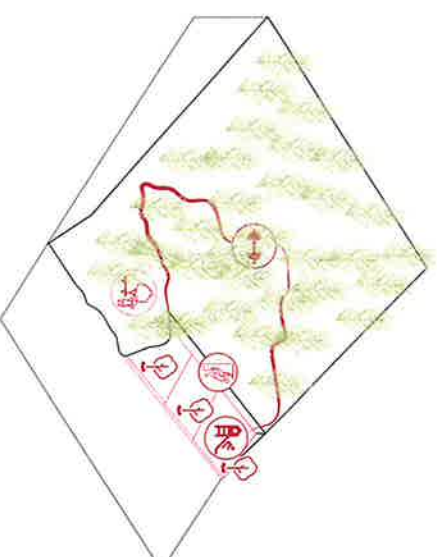
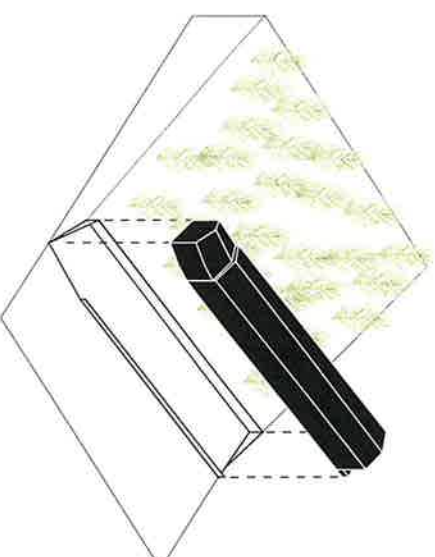
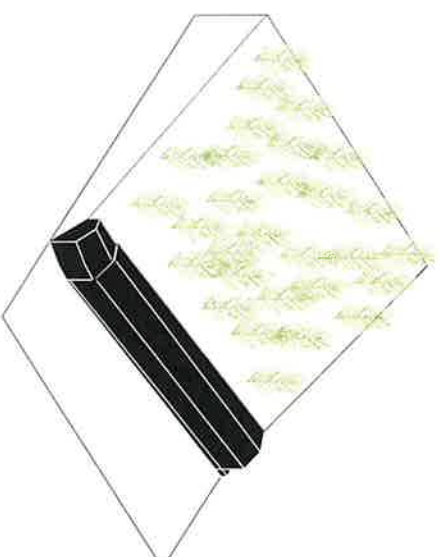
➤ La pente naturelle est reconstituée en partie haute du front de rue, gommant les traces des anciens édifices et accueillant un espace de repos et de pique-nique

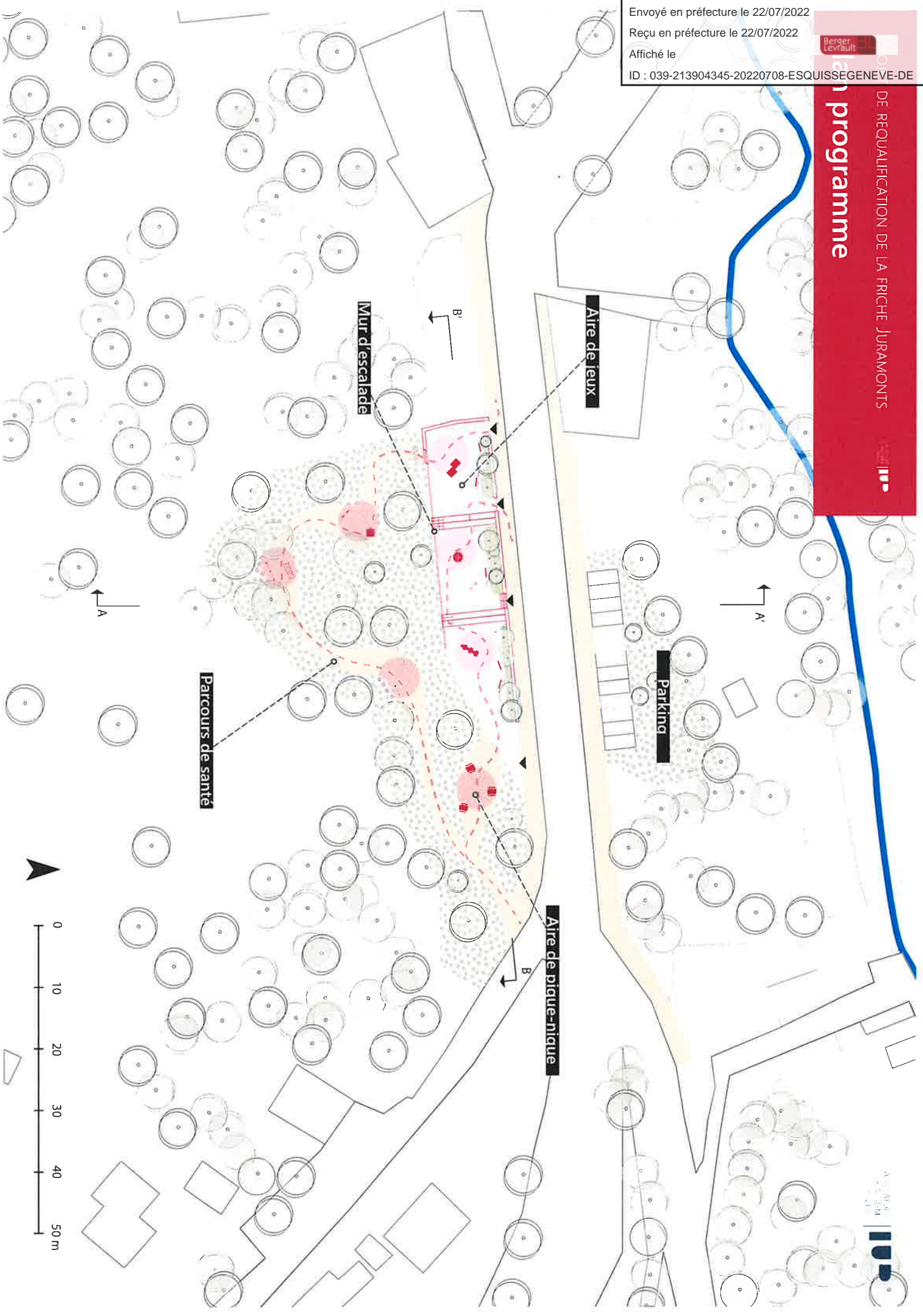
➤ Le reste de l'emprise des édifices est aménagé en une triple plateforme, légèrement en surplomb sur la rue, bordée par une épaisseur végétalisée qui la sépare des flux

➤ On retrouve sur ces plateformes un espace ludique, équipé en jeux pour enfants et en mobilier (tables de pique-nique, bancs), le mur de soutènement sert de support à des aménagements ludiques et à un petit mur d'escalade

➤ Un parcours de santé avec des agrès disposés le long d'un simple sentier, permet de faire une boucle à travers la partie boisée du site et d'accéder à une plateforme qui surplombe la vallée de la Glantine

➤ Le stationnement du parking de l'autre côté de la RN5 est optimisé et fait l'objet d'un traitement simple qui permet de le relier visuellement à l'équipement





Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

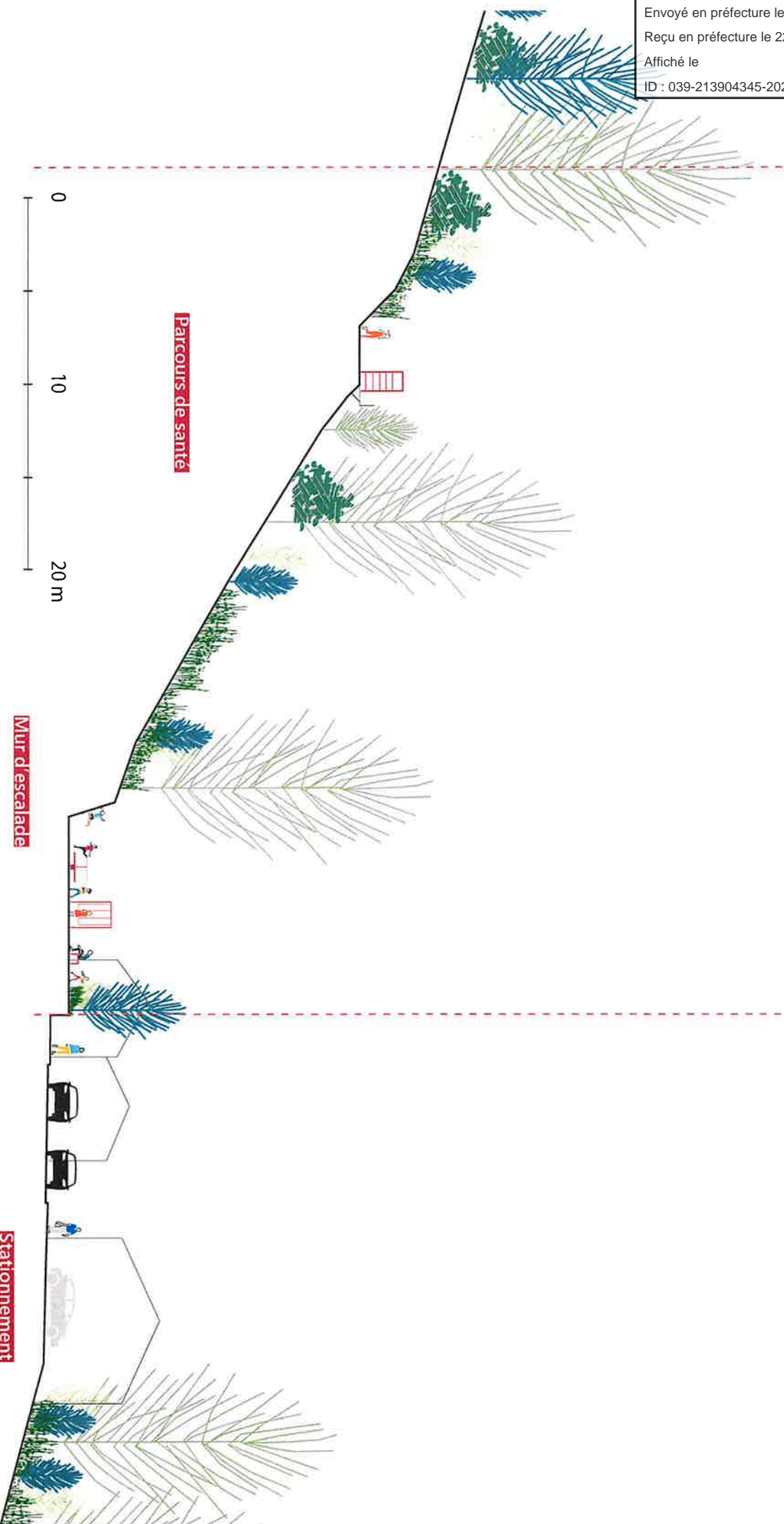
Affiché le

ID : 039-213904345-20220708-ESQUISSEGENEVE-DE

Berger
Levrault

pe projet AA'

DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS



Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

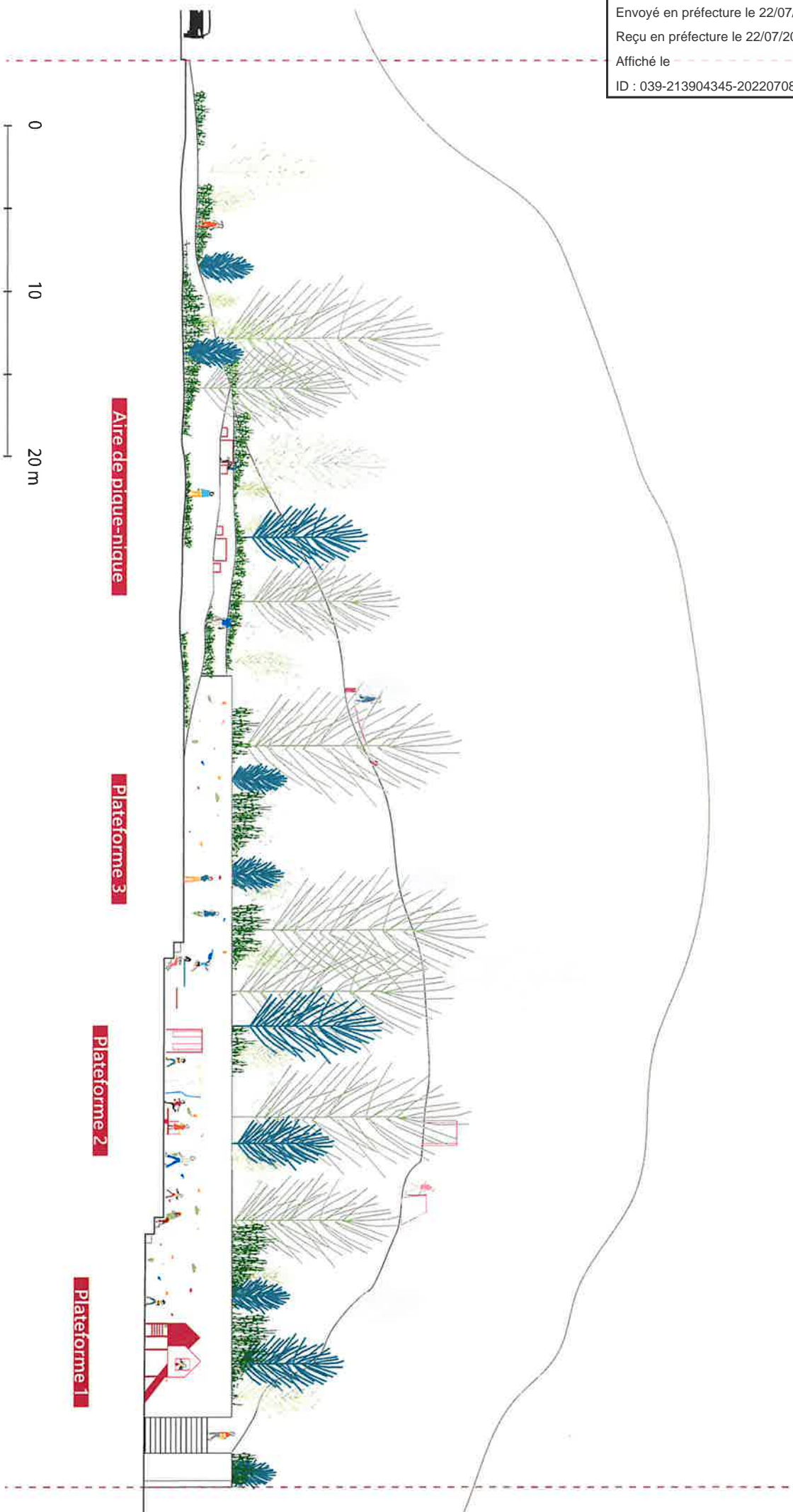
ID : 039-213904345-20220708-ESQUISSEGENEVE-DE

Berger
Levrault

0

pe projet BB'

DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS



Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 039-213904345-20220708-ESQUISSEGENEVE-DE

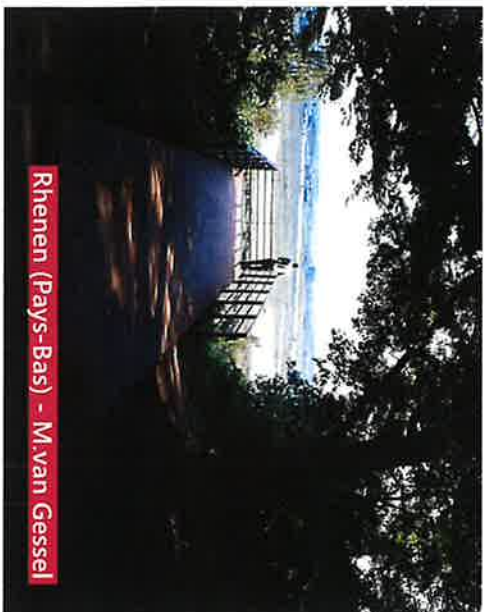
Berger
Levrault

Préférences, ambiances

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS



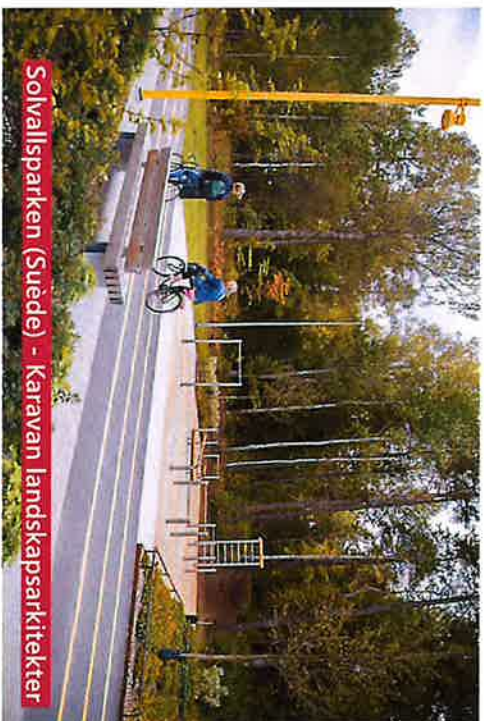
Berges de Seine - Paris



Rhenen (Pays-Bas) - M. van Gessel



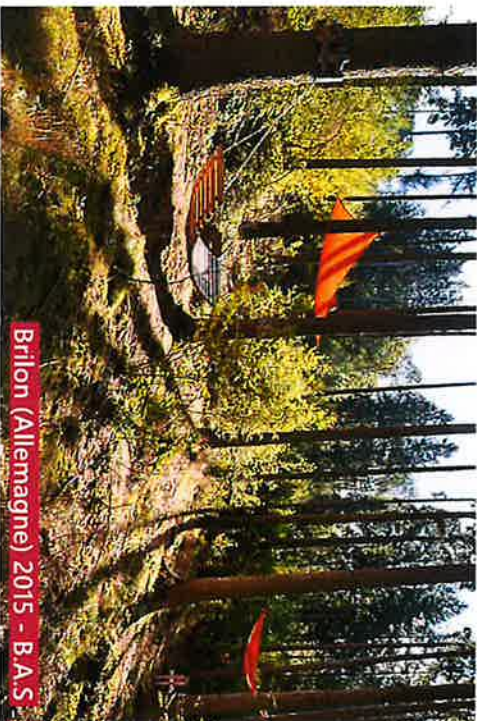
Sollvallsparken (Suède) - Karavan landskapsarkitekter



Sollvallsparken (Suède) - Karavan landskapsarkitekter



Brilon (Allemagne) 2015 - B.A.S



Brilon (Allemagne) 2015 - B.A.S

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 039-213904345-20220708-ESQUISSEGENEVE-DE

PRO
UR
Bellevue

DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS



actuelle depuis la Route de



Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 039-213904345-20220708-ESQUISSEGENEVE-DE

PRO
DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS
Bellevue

projeté depuis la Route de

DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE JURAMONTS

